

C'est officiel !

Nominations & Autorisations à compter du 1^{er} septembre 2016 sauf indication contraire

Par décision de S.E. Mgr Armand MAILLARD, Archevêque de Bourges

1. Diverses missions (dans et hors diocèse)

M. l'Abbé Éric BASSÈNE, prêtre *fidei donum*, prêtre *in solidum* modérateur de l'exercice de la charge pastorale (can. 517 § 1) des paroisses de Mézières-en-Brenne, de la Nativité de Buzançais et de Notre-Dame de Châtillon-sur-Indre, est autorisé pour deux ans à poursuivre par correspondance des cours au CERCA (Université Catholique de l'Ouest à Angers).

M. Claude BERRUER est nommé pour trois ans, responsable du Service diocésain de la formation des chrétiens.

Mme Nicole BERRUET est nommée pour trois ans, responsable des bibliothèques diocésaines de la ville de Bourges.

M. l'Abbé Gilbert DAMPATY est autorisé à prendre une année sabbatique.

M. l'Abbé Olivier DEVAUX est nommé pour trois ans, prêtre référent de l'Hospitalité du Berry à Lourdes. Il garde ses autres missions.

M. l'Abbé Loïc JAOUANET, prêtre *in solidum* des paroisses de Mézières-en-Brenne, de la Nativité de Buzançais et de Notre-Dame de Châtillon-sur-Indre, est nommé professeur de spiritualité au Séminaire interdiocésain d'Orléans.

M. Patrice LEMARÉCHAL, diacre permanent, économe diocésain, est nommé pour trois ans, membre du Conseil de maison de la Maison diocésaine "Pape François" de Bourges. Il garde ses autres missions.

M. l'Abbé Stéphane MARITAUD, vicaire général, est nommé pour trois ans, conseiller ecclésiastique auprès du Conseil de maison de la Maison diocésaine "Pape François" de Bourges. Il assure une présence presbytérale régulière dans la nouvelle paroisse St-Vincent en Champagne berrichonne (voir *Ordonnance archiépiscopale du 29 mai 2016* concernant cette nouvelle paroisse) à compter du 5 juin 2016. Il garde ses autres missions.

M. l'Abbé Jean-Victor MIAKA-NZABA, prêtre *fidei donum*, est nommé pour trois ans, prêtre référent de la Commission diocésaine de pastorale liturgique et sacramentelle et de musique sacrée. Il garde ses autres missions.

M. le Chanoine Claude RAGOT est nommé pour trois ans, prêtre accompagnateur des Équipes du Rosaire. Il garde ses autres missions.

2. Doyenné de Châteauroux

M. l'Abbé Emmanuel SOULY est nommé conjointement curé de la paroisse Ste Marie de Déols, prêtre référent des Établissements catholiques de Châteauroux et prêtre référent des aumôneries de l'Enseignement public du doyenné de Châteauroux. Il garde sa mission de prêtre référent du « service jeunes » des pèlerinages.

3. Doyenné de Boischaut-Sud

M. l'Abbé Vincent BÉGUIN est nommé doyen du doyenné Boischaut-Sud. Il est en outre nommé prêtre *in solidum*, modérateur de l'exercice de la charge pastorale (can. 517 § 1) des paroisses d'Aigurande-sur-Bouzanne, de La Châtre, du St Rédempteur de Neuvy-St-Sépulchre et de Ste Sévère-sur-Indre. Il réside à La Châtre.

C'est officiel !

Le R.P. Pierre-Célestin WAMBO msc, Missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, est nommé, avec l'accord de ses supérieurs, prêtre *in solidum* des paroisses d'Aigurande-sur-Bouzanne, de La Châtre, du St Rédempteur de Neuvy-St-Sépulchre et de Ste Sévère-sur Indre. Il réside à Neuvy-St-Sépulchre.

4. Doyenné Val de Creuse

M. l'Abbé Daniel GODEST est nommé en ministère de disponibilité pour les paroisses St Sauveur d'Argenton sur Creuse, de St Gaultier, Ste Thérèse du Val d'Anglin de St Benoît du Sault et St Roch d'Éguzon-Orsennes. Il réside à St Benoît-du-Sault.

5. Doyenné de Bourges

M. l'Abbé Alphonse FAYE, prêtre *fidei donum*, est nommé curé de la paroisse de St Germain du Puy.

M. l'Abbé Jean-Pierre HOUILLON est nommé en ministère de disponibilité pour le doyenné de Bourges, avec l'accord de Mgr Pascal DELANNOY, évêque de St Denis (93). Il réside à Bourges.

M. l'Abbé Philippe REGNAULT de LA MOTHE est nommé, pour un an, en ministère de disponibilité pour le doyenné de Bourges.

6. Doyenné Forêt-Champagne

M. l'Abbé Albert AL NASSAR, prêtre *fidei donum*, est nommé pour un an, administrateur paroissial (can. 539-540) de la paroisse Bienheureuse Élisabeth de la Trinité en Septaine (Avord-Baugy). Il réside à Avord.

M. l'Abbé Jean-Marie MABIALA est nommé doyen du doyenné de Forêt-Champagne. Il garde ses autres missions.

7. Doyenné Vierzon-Sologne

M. l'Abbé Jean-Marc PISSEVIN est nommé doyen du doyenné Vierzon-Sologne. Il est nommé en outre, curé des paroisses de Mehun-sur-Yèvre et de Notre-Dame des Bruyères de Neuvy-sur-Barangeon. Il garde sa mission de prêtre référent de l'équipe diocésaine de pastorale de la santé. Il réside à Mehun-sur-Yèvre.

M. l'Abbé Éric VINÇON, Vice-recteur du Séminaire interdiocésain d'Orléans, est nommé en ministère de disponibilité pour le doyenné Vierzon-Sologne. Il réside à Neuvy-sur-Barangeon.

8. Doyenné Val d'Aubois-Dunois

M. le Chanoine François FOUDRAT, doyen du doyenné Val d'Aubois Dunois, curé des paroisses de Sancoins, St Étienne de Nérondes, Val d'Aubois de La Guerche-sur-l'Aubois, est nommé curé de la paroisse de Sancergues. Il garde ses autres missions.

M. l'Abbé Bruno KANE, prêtre *fidei donum*, est nommé curé des paroisses de Dun-sur-Auron et de Levet.

M. l'Abbé Stéphane de MAISTRE, vicaire des paroisses de Sancoins, St Étienne de Nérondes, Val d'Aubois de La Guerche-sur-l'Aubois, est nommé vicaire de la paroisse de Sancergues. Il garde ses autres missions.

M. l'Abbé Jean-Paul MARÉCHAL est nommé en ministère de disponibilité pour le doyenné de Val d'Aubois Dunois. Il réside à Dun-sur-Auron.

Le R.P. Léopold GOGA op, de l'Ordre des Prêcheurs (Dominicains), est nommé avec l'accord de ses supérieurs et pour deux ans, vicaire des paroisses de Sancoins, St Étienne de Nérondes, Val d'Aubois de La Guerche-sur-l'Aubois et de Sancergues. Il réside à Sancergues.

C'est officiel !



9. Doyenné Sauldre-Loire

M. l'Abbé Jean-Christophe CARPENTIER est nommé curé des paroisses St Jacques-Ste Montaine d'Aubigny-sur-Nère, Notre-Dame de la Sauldre d'Argent-sur-Sauldre et Vailly-sur-Sauldre. Il garde sa mission de responsable du service pastorale culturelle et touristique du diocèse. Il réside à Aubigny-sur-Nère.

10. Nouvelle paroisse Saint-Vincent en Champagne berrichonne

M. l'Abbé Olivier CRESTOIS est nommé curé de la nouvelle paroisse St-Vincent en Champagne berrichonne (voir *Ordonnance archiépiscopale du 29 mai 2016* concernant cette nouvelle paroisse) à compter du 5 juin 2016. Il garde ses autres missions. Il réside à Issoudun.

Le R.P. Gabriel NAIKOUA msc, Missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, est nommé, avec l'accord de ses supérieurs, vicaire paroissial de la nouvelle paroisse St-Vincent en Champagne berrichonne (voir *Ordonnance archiépiscopale du 29 mai 2016* concernant cette nouvelle paroisse) à compter du 5 juin 2016. Il réside à Issoudun.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Bourges le Dimanche 29 mai 2016
Solennité du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier

C'est officiel !



Ordonnance archiépiscopale portant sur les paroisses de Saint-Laurian, Saint-Denis d'Issoudun-nord, Saint-Cyr d'Issoudun-ville et Saint-Martin d'Issoudun-sud, supprimées et sur la paroisse Saint-Vincent en Champagne berrichonne, canoniquement érigée

Vu les orientations 7210 à 7212 des Actes synodaux du diocèse de Bourges, *Synode 1990*, promulgués le 25 novembre 1990 par notre prédécesseur Pierre PLATEAU, d'entreprendre la modification et la rénovation des structures paroissiales du diocèse pour accroître la vitalité des communautés chrétiennes et favoriser leur ouverture à la dimension universelle de la mission de l'Église ;

Vu les Orientations diocésaines pour le diocèse de Bourges - *Tous pour servir une Église vivante en Berry* - promulguées par nous le 24 novembre 2013, spécialement les orientations 1C (« Se faire proche et se rassembler pour bâtir la communion ») et 3A (« Faire vivre les lieux de réflexion et de conseil indispensables au service des paroisses ») ;

Vu le document intitulé *Créer une nouvelle paroisse ?* document élaboré début 2016 et signé de M. l'Abbé Olivier CRESTOIS, document retraçant l'histoire ancienne et récente (organisation sur le territoire de « pôles » de vie humaine et chrétienne selon les forces vives disponibles) et les évolutions des quatre paroisses, évolutions rendues possibles déjà grâce à nos *Orientations diocésaines*, évolutions préparant l'éventualité réaliste et proche de la création d'une seule paroisse.

Après avoir entendu le Conseil presbytéral, conformément au canon 515 §2 du *Code de Droit Canonique*,

Nous, Armand MAILLARD, Archevêque de Bourges, avons décidé et ordonnons ce qui suit :

Art. 1 : Les anciennes Paroisses de Saint-Laurian, de Saint-Denis d'Issoudun-nord, de Saint-Cyr d'Issoudun-ville et de Saint-Martin d'Issoudun-sud (Doyenné de Champagne berrichonne) sont supprimées à compter du 5 juin 2016. Sur le territoire de ces anciennes paroisses, une paroisse nouvelle est canoniquement érigée le 5 juin 2016, sous le vocable de « Paroisse Saint-Vincent en Champagne berrichonne » avec tous les droits et obligations fixés par les canons 515 à 522 du *Code de Droit Canonique*. Le doyenné de Champagne berrichonne n'existant plus *ipso facto*, la nouvelle paroisse sera prochainement agrégée à un doyenné pastoral existant.

Art. 2 : Les registres de catholicité des années écoulées et les autres documents paroissiaux des quatre anciennes paroisses seront déposés à la maison paroissiale de la nouvelle paroisse, sise à Issoudun, rue Grande Narette, n°13.

Art. 3 : Le sceau de la nouvelle paroisse sera intitulé : « Diocèse de Bourges - Paroisse Saint-Vincent en Champagne berrichonne ».

Art. 4 : À compter du 5 juin 2016,

- M. l'Abbé Olivier CRESTOIS est nommé curé de la paroisse de Saint-Vincent en Champagne berrichonne.
- Le R.P. Gabriel NAIKOUA msc est nommé, avec l'accord de ses supérieurs, vicaire paroissial de la nouvelle paroisse.
- M. l'Abbé Stéphane MARITAUD, vicaire général, assurera une présence presbytérale régulière dans cette nouvelle paroisse.

Art. 5 : Le Conseil pour les affaires économiques de la nouvelle paroisse dressera un inventaire des biens mobiliers et immobiliers et des réserves financières en indiquant leur provenance.

Art. 6 : La présente ordonnance, qui prendra effet le dimanche 5 juin 2016, est rédigée en trois exemplaires originaux dont l'un est déposé aux archives de la nouvelle paroisse et les autres aux archives de l'Archevêché.

Donné à Bourges le Dimanche 29 mai 2016
Solennité du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.
En l'Année du jubilé extraordinaire de la Miséricorde.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier